

Cas 8 | Les mesures de santé publique dans les exploitations agricoles

Ce cas a été élaboré en collaboration avec le Bridge Research Consortium.

La grippe aviaire a été détectée dans le bétail au Canada. Si elle n'est pas maîtrisée correctement, cette épidémie pourrait se transformer en une pandémie aux conséquences potentiellement mondiales. En réponse, les professionnels de la santé publique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'Agence de santé publique du Canada ont introduit (ou ont envisagé de le faire) des mesures préventives pour minimiser les risques pour la santé. Ces mesures pourraient inclure la mise en quarantaine des exploitations touchées, l'abattage du bétail (des millions de poulets, de canards et de dindes ont été tués jusqu'à présent au Canada) et l'obligation de vacciner les travailleurs agricoles.

L'abattage du bétail peut avoir de lourdes conséquences financières pour les exploitations agricoles, car il supprime des sources de revenus. Cette pratique peut également entraîner des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire, ce qui risque de faire augmenter le coût des aliments. En plus de subir le fardeau de ces perturbations et de ces coûts, les agriculteurs peuvent également être invités (ou obligés) à mettre en œuvre des mesures de sécurité visant à réduire les risques de propagation du virus à la population humaine, par exemple en testant leurs animaux ou leurs produits, en se testant eux-mêmes ou en portant de l'équipement de protection individuelle tel que des masques. Jusqu'à présent, ce sont les élevages canadiens qui ont supporté une grande partie du fardeau qu'engendre la prévention des pandémies.

Cela a suscité une certaine opposition de la part des agriculteurs, du secteur agricole et des territoires où l'agriculture représente une part importante de l'économie. Idéalement, les personnes dont les intérêts sont lésés par le respect des lignes directrices en matière de santé publique seraient indemnisées de manière adéquate. Toutefois, dans les cas où l'indemnisation est incomplète ou impossible, les agriculteurs sont-ils tenus, d'un point de vue éthique, de faire des sacrifices au nom de la santé publique? Si des agriculteurs refusaient de se conformer aux recommandations en matière de santé publique, dans quelles circonstances serait-il juste d'introduire des pénalités ou des sanctions?

Y a-t-il des leçons à tirer de la pandémie de COVID pour orienter nos choix de pratiques exemplaires en matière de réglementation de la sécurité générale? En quoi, le cas échéant, les sacrifices requis pour la santé publique dans une situation d'urgence d'envergure, telle qu'une pandémie, diffèrent-ils des exigences imposées à titre préventif? Dans quelle mesure certains secteurs de notre société ou de notre économie devraient-ils être obligés de faire des sacrifices pour l'objectif supérieur de réduire les risques potentiellement catastrophiques pour la santé publique?

Matière à discussion

1. Comment les fardeaux liés à la réduction des risques pour la santé publique doivent-ils être répartis et compensés?
2. Compte tenu de l'expérience acquise lors du déploiement et de l'adoption des vaccins COVID-19, comment devrions-nous aborder la vaccination des travailleurs agricoles à un moment où le risque que représente la grippe aviaire pour la santé humaine est encore relativement faible?
3. Certains travailleurs agricoles sont des migrants sans papiers. Comment les plans de dépistage et de vaccination officiels doivent-ils être mis en œuvre lorsque les travailleurs pourraient craindre de dévoiler leur statut juridique?

Lecture d'approfondissement

« Grippe aviaire A (H5N1) : Réponse du Canada ». Agence de santé publique du Canada.

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/grippe-aviaire-h5n1/reponse-canada.html>

« Information et ressources relatives à l'influenza aviaire ». Les Producteurs de poulet du Canada.

<https://www.producteursdepoulet.ca/linfluenza-aviaire/>

« La grippe aviaire a laissé des séquelles aux producteurs du Québec ». La Presse Canadienne. *Les Affaires*. 1 juillet 2024.

<https://www.lesaffaires.com/dossiers/agrotourisme-miser-sur-les-produits-dici/la-grippe-aviaire-a-laisse-des-sequelles-aux-producteurs-du-quebec/>